

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
SÉANCE DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ POUR L'ASSEMBLÉE DE 19H30

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1. La séance régulière tenue le 15 janvier 2024;
 - 3.2. La séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2024;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1. Arrondissement MacNider;
 - 4.2. Comité local de développement;
 - 4.3. Comité des Loisirs;
 - 4.4. Comité de la bibliothèque;
 - 4.5. Comité d'embellissement.
 - 4.6. Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1. Comptes fournisseurs de décembre 2023;
 - 5.2. Comptes fournisseurs de janvier 2024;
- 6. Administration**
 - 6.1. Présentation du projet de règlement 24-173 abrogeant et modifiant le règlement 18-120 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Métis-sur-Mer;
 - 6.2. Déclaration des intérêts pécuniaires pour les élus municipaux du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer;
 - 6.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;
 - 6.4. Mandater Me Yves Boudreault de chez Tremblay Bois avocats comme conseiller dans le dossier du développement résidentiel en partenariat avec CMétis;
 - 6.5. Adoption du rapport d'approbation du budget 2024 de l'OMH;
 - 6.6. Mandater la firme GHD pour faire le tableau de contrôle de la caractérisation environnementale de site – Phase 1;
 - 6.7. Dépôt au conseil des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2023;
- 7. Travaux publics**

Rien.
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Demande à la MRC de La Mitis de modifier le règlement de lotissement numéro 08-39, version refondue 2020;
 - 8.2 Résolution de contrôle intérimaire sur les locations à court terme;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien.
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1 Demande de commandite – Défi OSEntreprendre
 - 10.2 Demande de commandite – École Metis Beach School
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance**